



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**4314 - Mesures en faveur des  
personnes à mobilité réduite**

**Conventions avec le GIHP Alsace pour le  
transport des personnes à mobilité réduite  
des secteurs de HAGUENAU et SAVERNE**

**Rapport n° CP/2012/823**

**Service gestionnaire :**  
Direction de la mobilité

**Résumé :**

Le GIHP Alsace assure des prestations de transport pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sur les bassins de Saverne et de Haguenau. Une quarantaine de communes sont concernées. Le Conseil Général du Bas-Rhin participe au financement de ces services à la même hauteur que l'ensemble de ces communes.

Le groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques assure des services de transport de personnes à mobilité réduite sur deux périmètres dans le département du Bas-Rhin :

- le périmètre de Haguenau et sa Région
- le périmètre de Saverne et sa Région.

Sur le périmètre de Haguenau et sa région, la convention tripartite signée entre le Conseil Général, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Haguenau-Schweighouse et le GIHP est arrivée à échéance en août 2012.

Le SIVU est en cours de négociation d'un nouveau contrat d'exploitation de son réseau urbain « RITMO » qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2013. A partir de cette date, il est envisagé que la compétence pour le transport des Personnes à Mobilité Réduite soit intégralement reprise par le SIVU sur le Périmètre de Transport Urbain. C'est pourquoi, il est proposé de limiter la nouvelle convention tripartite à cette date, à partir de laquelle le GIHP ne devra plus assurer de transport interne au Périmètre de Transport Urbain.

Pour le périmètre de Saverne, la convention précédente est échue depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011. Il est proposé de renouveler cette convention jusqu'au 31 juillet 2013, pour faire coïncider cette échéance avec celle du périmètre de Haguenau.

L'application de ces deux conventions conduit à une charge annuelle prévisionnelle de 300 000 euros pour le Département.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

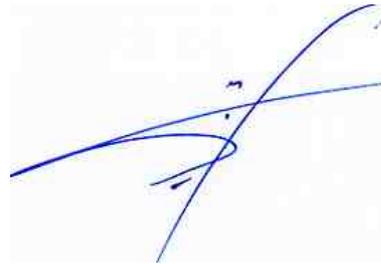
*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve le renouvellement des conventions relatives à*

*l'exploitation d'un système de transport de personnes à mobilité réduite sur les secteurs de Saverne et de Haguenau.*

*Elle autorise par ailleurs son Président à signer les conventions à intervenir.*

Strasbourg, le 22/10/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL